

# COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL ORDINAIRE SEANCE DU VENDREDI 22 OCTOBRE 2021

Le vendredi 22 octobre 2021 à 18h30, les membres du Conseil Municipal se sont réunis sous la présidence de M. Mickaël DELAHAYE, Maire.

## **Présents :**

Mesdames Christelle BEAUDOUIN, Josiane COUILLEAUX, Coralie GERAULT, Sandrine RAMBAULT, Annabelle FOUQUET, Aurore BIBRON.

Messieurs Mickaël DELAHAYE, Raymond LELIEVRE, René VAUGEOIS, Loïc JORRE, Denis MARCHAND, Stéphane MANCEAU, et Damien COUILLEAUX.

**Absents excusés :** Aline LEBRETON et Daniel GERAULT.

**Secrétaire de séance :** Aurore BIBRON

## **ORDRE DU JOUR**

### **I. SALLE DES LILAS**

Sur invitation de Monsieur le Maire, Monsieur Antoine GICQUEL, architecte en charge du dossier de rénovation énergétique de la salle des lilas est présent pour soumettre son analyse et apporter les réponses aux questions de la municipalité.

Dans un premier temps, il est présenté le rapport du cabinet Auxilium Ingénierie qui avait pour mission d'établir un diagnostic de structure de la salle des lilas.

Dans ses conclusions, le cabinet indique ;

*« Le bilan de la vérification par le calcul oriente la rénovation de la salle vers des renforts conséquents tant au niveau des profils (poteaux ou pannes) que des assemblages notamment des fermes treillis.*

*Certains volumes comme l'entrée et les vestiaires se doivent d'être repris intégralement, la construction ne respectant pas les règles de l'art (stabilité non cohérente, appuis précaires...).*

*La stabilité globale est aussi à revoir. Celle-ci n'est pas conforme à ce type de bâtiment voire à certains endroits plutôt aléatoires (contreventements sous versants par plat, non épurés et avec une seule fixation. Stabilité longitudinale type bâtiment agricole).*

*A noter que le bâtiment est en péril sous actions climatiques extrêmes (vent + neige).*

*Compte tenu du phasage évoqué avec Antoine Gicquel, il nous semble important de souligner que le renforcement de la structure devra s'effectuer avec une structure à nu et dans sa globalité.*

*De plus, les zones reconstruites entrant dans la réglementation Eurocodes, le projet doit être étudié dans sa globalité avec la nouvelle réglementation et ainsi tenir compte des contraintes liées au feu et aux risques sismiques. Les fondations sont, par conséquent, impactées notamment au niveau de la chaufferie par cette orientation et devront être sondées par des investigations destructrices.*

*La vérification et les conclusions de cette étude ne porte que sur ce que nous avons pu relever et voir compte tenu de l'activité de la salle et de la nécessité de laisser le lieu propre et non dégradé par des investigations destructrices.»*

Dans un second temps, il est aussi fait un retour sur la visite sur site d'un bureau de contrôle en présence de plusieurs élus, qui au-delà des problèmes structurels, a pointé plusieurs éléments de non-conformité avérés pour la sécurité incendie.

Par courrier du 20 octobre, Monsieur Gicquel, architecte, a alerté Monsieur le Maire que suite au rapport reçu du cabinet Auxilium « ...le calcul met en évidence le risque d'un effondrement de la salle sous conditions extrêmes, par exemple tempête et neige... », « le fait que le bâtiment ne soit pas aux normes n'est pas une surprise, étant donné l'âge du bâtiment, mais cet avertissement de risque est à prendre avec le plus grand intérêt. Cela résume le constat d'une construction inadaptée et de mauvaise qualité, qui vient s'ajouter à des détails structurels potentiellement défaillants, avec risques de rupture et de flambement des poteaux ; soit un risque important d'accident. »

Aussi, il ajoute : « Cette salle est dangereuse, et pas seulement « plus aux normes ». D'autant que la sécurité contre l'incendie est totalement obsolète et va aussi dans ce sens. »

Si l'architecte précise : « En théorie la salle est réhabilitable, il est en effet possible de rénover structurellement la charpente en renforçant les éléments et les liaisons. Cela n'aurait pas un coût très important en soit. Mais il faut bien comprendre que cette rénovation structurelle ne peut se réaliser que « à nu et dans sa globalité. Cela veut dire tout démonter, mettre à nu le bâtiment, et tout refaire ensuite. »

En outre, l'architecte informe que «...le budget ne sera pas le même. Il est d'ailleurs impossible de quantifier le coût des travaux à ce stade : il sera difficile de ne pas avoir d'aléas de chantier importants. Par exemple, il faudra sans doute refaire des parties entières de la structure. Ce qui induirait en conséquence de refaire des fondations, etc... »

Enfin, pour résumer et conclure, l'architecte écrit : « le projet de rénovation n'est plus du tout le projet de rénovation thermique initial ; l'enveloppe des travaux présentée en phase esquisse, pour un projet de rénovation global n'est plus adapté non plus. Je crois qu'il devient difficile de garder cette salle ouverte au public en l'état, en connaissant ses défauts structurels qui s'ajoutent à la connaissance de ses défauts de sécurité contre l'incendie ».

En conséquence, suite au courrier reçu, le jour même, ce 20 octobre, Monsieur le Maire a décidé de fermer immédiatement la salle des lilas pour cause de sécurité publique. Cette fermeture a été soutenue par l'ensemble de l'équipe municipale présente à la réunion de ce jour.

Monsieur le Maire rappelle aussi toutes les conséquences de cette fermeture avec l'annulation de toutes les occupations de la salle (privées et/ou associatives), la nécessaire réorganisation

rapide à mettre en œuvre pour trouver toutes les solutions d'accompagnement des utilisateurs dans des délais contraints et les conséquences financières importantes qui sont le résultat d'un travail mené depuis plus de deux ans pour obtenir de multiples subventions qui rendaient possibles ce projet.

Monsieur le Maire remercie aussi toute l'équipe d'adjoints qui s'est démenée le soir de ce 20 octobre pour aider à organiser (déménagement de tables, chaises, vaisselles...) le repas prévu le lendemain midi, assuré par notre commerçant pour les aînés qui était prévu à la salle des lilas. Il convient aussi de remercier le commerçant, les aînés et le personnel de restauration pour leur adaptabilité pour faire face à cette situation imprévue.

Concernant les questions posées à l'architecte, celui-ci pense difficile le projet de rénovation de la salle sur des fondations actuelles faute de trouver des entreprises qui accepteraient d'engager leur responsabilité. Sans précision, il faudrait sans doute compter au moins 1 400 000 € de frais à engager pour une telle opération. Une déconstruction pourrait coûter aux alentours de 100 000 €. La procédure de recrutement de maîtrise d'œuvre devra être relancée pour être en conformité avec le code des marchés publics.

Pour conclure, un nouveau projet devra être étudié, les conditions de sa mise en forme seront rediscutées lors du prochain conseil municipal.

*Il est 00h00, la séance est levée.*

Le maire,

***Mickaël DELAHAYE***

Le secrétaire de séance,

***Aurore BIBRON***